

# **ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL S.A.**

**en faillite**

## **Communiqué des curateurs**

### **Numéro 6 : Date de dépôt des déclarations de créances**

Les curateurs informent qu'ils accepteront des déclarations de créances reçues après le 31 mars 2015.

Sur base des informations dont ils disposent actuellement, les curateurs demandent aux créanciers de déposer leur déclaration de créances jusqu'au **1<sup>er</sup> juin 2015**.

Pour le dépôt de leur déclaration de créances, les curateurs prient les créanciers d'utiliser uniquement le formulaire standard publié sur ce site et de joindre une documentation complète.

Luxembourg, le 12 mars 2015

Les curateurs

Alain RUKAVINA

Paul LAPLUME